Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 juin 2012

L'an deux mil douze, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **31 mai 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMI Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. SERMANDE Jean-Pierre - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 15/ Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aile Nord Est de l'hôtel de ville
- Principe des études
- Approbation du plan de financement

Le Maire porte à la connaissance du Conseil la nécessité de programmer des travaux de réhabilitation de l'aile Nord Est de la Mairie. Il s'agit, en effet, notamment de :

- transformer l'ancien réfectoire en salle pour le Conseil Municipal et de créer des bureaux supplémentaires ;

- mettre aux normes sécurité incendie les archives qui se trouvent au rez-de-chaussée ;

Pour ce faire, une étude de maîtrise d'œuvre complète est requise. Cette étude est évaluée à un montant de **150 100 euros TTC**.

Une subvention de l'Etat a été sollicitée au titre de la DETR 2012 aux fins de financer ces études soit le plan de financement suivant :

Coût de l'opération		150 100,00 euros TTC

Financement

Etat DETR 2012	60%	83 004,59 euros
Commune	40%	55 336,42 euros
TVA commune		11 758,99 euros

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le principe des études ;

- le cas échéant, à approuver le plan de financement tel que proposé.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (4 contre : Mme CADERBY Colette - M. Eric FERRERE - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande par procuration)** :

- approuve le principe des études ;

- approuve le plan de financement tel que proposé.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,